

# COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Séance du 28 novembre 2007 à 14 heures 30

## SMICVAL DU LIBOURNAIS – HAUTE GIRONDE

L'an deux mille sept, le vingt-huit novembre à 14 heures 30, les Membres du Comité Syndical se sont réunis au siège du SMICVAL du Libournais - Haute Gironde, sous la présidence de Monsieur Alain MAROIS, Président du Syndicat Mixte Intercommunal de Collecte et de valorisation des déchets Ménagers, Maire de St Denis de Pile.

Toutes les Collectivités étaient représentées à l'exception des communes de St Cibard, St Martin Lacaussade, St Sauveur de Puynormand et de la communauté de communes du canton de Bourg.

### Etaient excusés :

Monsieur Le Sous-Préfet de l'arrondissement de Libourne,  
Monsieur PLISSON, Député de la Gironde  
Monsieur GARRAUD, Député de la Gironde  
Monsieur DEGUILHEM, Député de la Dordogne  
Monsieur MITTERRAND, Vice-Président du Conseil Général de la Gironde (canton de Libourne)  
Monsieur FROUIN, Vice-Président du Conseil Général de la Gironde (canton de Fronsac)  
Monsieur BARRAU, Conseiller Général de la Gironde (canton de Coutras)  
Monsieur GENDREAU, Conseiller Général de la Dordogne (canton de St Aulaye) et Maire de Parcoul  
Monsieur BOIDE, Conseiller Général de la Dordogne (canton de Villefranche de Lonchat)  
Monsieur JEAN-JEAN, Conseiller Général de la Gironde (canton de Bourg)  
Monsieur LIMINIANA, Conseiller Général de la Gironde (canton de Blaye)  
Monsieur YERLES, Conseiller Général de la Gironde (canton de Lussac)  
Monsieur MAUGEIN, Conseiller Général de la Gironde (canton de St André de Cubzac)  
Monsieur BOSCO, Vice-Président du SMICVAL  
Monsieur PRADEL, Vice-Président du SMICVAL  
Monsieur GALAND, Délégué suppléant de la communauté de communes du canton de Fronsac  
Monsieur GIRAUD, Délégué de la communauté de communes du Sud Libournais  
Monsieur MALVILLE, Délégué suppléant de la communauté de communes du Sud Libournais  
Monsieur LAFON, Délégué de la communauté de communes du Sud Libournais  
Monsieur BOULADOU, Délégué de la communauté de communes de la Juridiction de St Emilion  
Monsieur IDIART, Délégué suppléant de la communauté de communes de la Juridiction de St Emilion  
Monsieur RICCI, Délégué de la communauté de communes du Cubzaguais  
Monsieur ROUSSILLE, Délégué de la commune de St Cibard  
Monsieur TROCARD, Délégué de la communauté de communes du Lussacais  
Madame RAICHINI, Déléguée suppléante de la communauté de communes du Lussacais

### Invité présent :

Monsieur RIMBAULT, Receveur du SMICVAL

**Sur les 100 Délégués qui composent le Comité du SMICVAL du Libournais – Haute Gironde, lors de l'Assemblée Générale du 28 novembre 2007, 56 d'entre eux étaient présents ou représentés par leur suppléant.**

Après avoir constaté que le quorum est atteint, Monsieur le Président transmet les excuses des autorités et délégués qui n'ont pu assister à cette Assemblée Générale et ouvre la séance.

Avant de laisser la parole à Monsieur GANDRÉ pour la présentation du compte rendu de la dernière Assemblée, Monsieur MAROIS souhaite apporter quelques commentaires sur la labellisation QualiTri attribuée au SMICVAL. Ce label est mis en place par Eco-Emballages et l'ADEME en collaboration avec l'Association des Maires de France par rapport à un cahier des charges très précis. Sur 163 candidatures seules 65 ont été retenues dont celle du SMICVAL. Et sur les 65, le SMICVAL a été choisi pour intervenir auprès de Madame PAPPALARDO, Présidente de l'ADEME, de Monsieur HERODIN, Directeur Général d'Eco-Emballages et de Monsieur PELISSARD, Président de l'Association des Maires de France. C'est donc une véritable reconnaissance du travail effectué. Les choix faits par le SMICVAL semblent donc être les bons, pour preuve : un document vous sera remis à la sortie de cette réunion, extrait du magazine Techni-cités qui traite notamment des coûts des ordures ménagères et des moyens mis en œuvre. Le SMICVAL met tout en œuvre pour maîtriser au mieux les coûts avec entre autres : l'équipement en GPS des BOM, l'achat de BOM robotisées, la mise en place de conteneurs collectifs enterrés dans les villes ainsi que le lancement d'une étude de maîtrise des coûts.

Les administrés ne contestent pas les choix pris par le Syndicat mais c'est le mode de répartition de la TEOM qui leur pose problème. En effet, nos services ont constaté qu'avec le ramassage en Libournais des recyclables tous les 15 jours au lieu de toutes les semaines, les volumes collectés n'ont pas diminué pour autant. Quant à la Haute Gironde, la mise en place de la collecte sélective entraîne une augmentation très importante des tonnages collectés depuis quelques semaines.

Monsieur MAROIS précise par la suite qu'un point à l'ordre du jour est supprimé, il s'agit de la souscription au contrat d'assurance personnel à la CNP pour l'année 2008. Après constatations, il semble nécessaire de revoir ce type de contrat par le biais de MAPA.

Monsieur GANDRÉ, Vice-Président du SMICVAL, prend la parole pour la présentation du compte rendu de l'assemblée générale du 10 octobre 2007, lequel amène une remarque d'un délégué qui souhaite que l'on regarde d'un peu plus près la situation des SCI. Ce point n'amenant pas d'autres observations, il est adopté à l'unanimité des membres présents.

Le point suivant présenté par Mademoiselle HARDY, Vice-Présidente du SMICVAL, concerne l'avenant n° 1 à la convention de détachement de Monsieur SOLANA est adopté à l'unanimité des membres présents.

Les dossiers concernant le complément à la délibération du 27 juin 2007 créant le poste de chargé de mission fiscalité et la modification d'un membre de la commission consultative pour les services publics locaux présentés respectivement par Mademoiselle HARDY et Monsieur LUTARD, Vice-Président du SMICVAL, n'amènent pas d'observations particulières et sont adoptés à l'unanimité des membres présents.

Le point suivant abordé par Monsieur BOULMÉ, Vice-Président du SMICVAL, concerne la Décision Modificative n° 2 pour l'exercice 2007, amène une remarque de Monsieur ROUSSET qui demande pourquoi les acquisitions de compacteurs sur les déchèteries ont été supprimées, est-ce parce qu'on les jugeait inutiles ? Monsieur MAROIS lui précise que ces acquisitions sont remplacées par l'achat d'un compacteur mobile et d'un poly benne pour le transporter sur toutes les déchèteries. Cette modification de budget n° 2 est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Quant à la Décision Modificative n° 3 présentée par Monsieur BOULMÉ, elle est également adoptée à l'unanimité des membres présents.

Le renouvellement des lignes de trésorerie présenté par Monsieur BOULMÉ, amène la remarque d'un délégué qui souhaite savoir pourquoi les deux lignes ne sont pas souscrites uniquement à la CEAN, vu le taux proposé par cette banque ? Monsieur MAROIS lui précise qu'il s'agit là de faire varier les index.

Les points suivants sont tous adoptés à l'unanimité des membres présents, il s'agit des points suivants :

- Avenant n° 2 au contrat « flotte » souscrit auprès de GAN Assurances, présenté par Monsieur BOULMÉ,

- Lancement d'un appel d'offres ouvert relatif aux assurances, présenté par Monsieur BOULMÉ,
- Bail emphytéotique pour la réalisation d'une déchèterie à La Roche Chalais, présenté par Monsieur BERTHOMÉ, Vice-Président du SMICVAL,
- Avenant n° 1 au marché de mise en place d'une sécurité des ressources informatiques du SMICVAL, présenté par Monsieur BERTHOMÉ,
- Avenant n° 1 au marché alimentation autonome de secours pour le puits de relevage de lixiviats du CET de St Girons d'Aiguevives, présenté par Monsieur BERTHOMÉ,
- Avenant n° 1 au marché d'acquisition de conteneurs roulants pour la pré-collecte des déchets, présenté par Monsieur BERTHOMÉ,

L'avenant n° 2 au marché de réception et de traitement des déchets ménagers et assimilés, présenté par Monsieur BERTHOMÉ, amène une remarque de Monsieur LUTARD qui se demande si d'ici le 15 juin 2009 le SMICVAL aura les volumes nécessaires en entrée ? Monsieur BERTHOMÉ lui répond que tous les calculs semblent le confirmer.

Les trois autres dossiers à l'ordre du jour présentés par Monsieur BERTHOMÉ sont également adoptés à l'unanimité des membres présents, il s'agit :

- de la convention avec la Ville de Libourne pour le traitement des déchets de balayuses,
- de la reprise du matériel de SITA SUD OUEST
- du lancement d'une procédure de mise en concurrence pour l'exploitation du centre de tri.

L'ordre du jour de la réunion étant épuisé, Monsieur MAROIS demande aux membres de l'assemblée si certains d'entre eux ont des points particuliers qu'ils souhaiteraient aborder.

Monsieur GANDRÉ informe l'assemblée qu'il a été contacté par la Chambre d'Agriculture concernant le traitement des plastiques agricoles et plus précisément il semble qu'il existe une filière de récupération de ces déchets en Lot et Garonne, aussi souhaite t-il que l'assemblée étudie la possibilité de mettre à disposition un lieu de stockage.

Monsieur MAROIS précise qu'il s'agit d'un domaine qui est hors du champ de compétences du SMICVAL mais qu'il est toujours possible d'y réfléchir afin d'éventuellement trouver une solution à ce problème.

Monsieur RENARD, Vice-Président du SMICVAL, qui a lui-même déjà été contacté par la Chambre d'Agriculture pour ce même problème pense que les agriculteurs se doivent d'avoir une filière pour le traitement de ce type de déchets et s'appuyer sur ce prestataire pour l'organisation de l'évacuation de ceux-ci. Mais effectivement, les CDC peuvent réfléchir à l'éventualité d'une mise à disposition d'une plate-forme de dépôt pour ces déchets où le prestataire viendrait les enlever le jour même pour éviter les dérives.

Un délégué souhaite avoir des précisions sur les bornes d'apport volontaire. En effet, lors de la mise en place de la collecte sélective en Haute Gironde, il avait été question de doubler les bornes à verre, cela est-il toujours envisageable ou pas ?

Monsieur le Président explique qu'il faut tout d'abord laisser se mettre en place l'intégralité de la collecte sélective avant d'envisager ce genre de question. Toutefois, si cela devait se faire, cela ne serait pas systématique sur tous les emplacements de bornes.

Il tient également à remercier tous les élus et le personnel qui assistent et animent les réunions publiques qui ont lieu depuis quelques mois en Haute Gironde afin d'expliquer aux administrés la mise en pratique de la collecte sélective.

De même, Monsieur LUTARD précise qu'il s'agit là d'un travail pour les élus locaux qui souhaitent effectivement qu'un point d'apport volontaire soit renforcé en bornes sur leur commune.

La séance est levée à 16 heures 10.